



Logement NAS et propriété

Par **Aureliedup**, le **27/03/2024** à **18:39**

Bonjour

Mon conjoint a un logement nécessite absolue de service. Nous sommes pacsés et habitons ensemble n'ayant pas le choix de notre lieu de vie commune. Je suis propriétaire d'un bien, étant donné que nous habitons ensemble et que nous ne pouvons habiter ailleurs, mon logement est il considéré comme résidence principale ou secondaire svp ? Merci

Par **Marck.ESP**, le **27/03/2024** à **18:58**

Bonjour et bienvenue ici

Votre logement est une résidence secondaire.

Vis a vis de l'imposition sur éventuelle un plus-values de il existe bien un cas particulier, mais il ne vous concerne pas.

Je cite

vous êtes titulaires d'un logement de fonction, ce logement constitue en principe votre résidence principale. Toutefois, le logement dont vous êtes propriétaire par ailleurs, et dans lequel réside effectivement et en permanence votre conjoint et vos enfants peut être considéré comme votre résidence principale.